CONSEIL MUNICIPAL

1ER MARS 2021

INFOS CHAPPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE Chappes

Présents :
MME COUTADEUR,
MME GRAVIER,
MME GIRAUD,
MME MATHIEU,
MME PELLETIER,
MME PLAGES,
MME STOPYRA,
M BOIRE.
M BOUDIN,
M CHARASSE,
M GAUTHIER,
M GODARD,
M MARTIN,
M MOJAL,
M PARRAUD,
M POTHIER,
M SAUDREAU.
Absentes excusées :
MME PEREIRA,
MME VALLENET.

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

AFFAIRES GENERALES

Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale

Le Conseil départemental du Puy de Dôme a approuvé en 2017, la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux du département du Puy-de-Dôme.
En effet, suite au désengagement progressif des services de l'État, cette agence a pour objet de proposer aux communes et Etablissements Publics Intercommunaux du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui.
Pour ce faire, une offre de base et une offre complémentaire de services « à la carte » sont proposées aux adhérents.
Aussi, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à compter de 2021 :
-d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale
-d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence ;
-d'approuver le versement d'une cotisation annuelle de 4.00 euros HT / habitant.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe en raison d'un avancement de grade d'un agent suite à la réussite de l'examen professionnel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps complet avec effet au 01/04/2021
En contrepartie, le poste d'adjoint technique occupé actuellement par l'agent sera supprimé.

Recrutement de personnels en contrats aidés

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.
La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.
Le Conseil Municipal a décidé d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.
Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- du recrutement à compter du 22 février et pour une durée de 9 mois, d'un agent en contrat aidé pour exercer les fonctions d'agent de nettoyage des locaux et aide aux services périscolaires à l'école ; temps de travail de 24h/hebdomadaires,
- du renouvellement pour 12 mois à compter du 1er mars, d'un agent en contrat aidé occupant actuellement les fonctions d'agent de maintenance des bâtiments et espaces verts et travaillant à temps complet.

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

Convention avec l'UFR BIOLOGIE pour la mise en place d'un plan de gestion de patrimoine arboré et arbustif

Le Conseil Municipal est informé que l'UFR BIOLOGIE qui est une composante de l'Université Clermont Auvergne et qui regroupe des enseignants-chercheurs ainsi qu'une équipe de biologistes, propose de mettre gracieusement à disposition de la commune, trois de ses étudiants afin de leur faire réaliser, sur le territoire communal, un plan de gestion de patrimoine arboré et arbustif consistant en la réalisation d'un état des lieux de la santé des arbres intramuros.

Le programme du projet fera l'objet d'une convention établie entre la commune, les étudiants et le Directeur de l'UFR Biologie et se déroulera pendant 1 mois à compter du 08 mars.

Invité à en délibérer, le Conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation du plan de gestion et autorise le Maire à signer une convention de projet entre la commune et l'UFR BIOLOGIE.

INFORMATIONS

COMMISSION FINANCES

En préalable au vote très prochainement du budget, le Conseil Municipal adopte le principe de ne pas modifier, cette année, les taux d'impositions directes et de réaliser un emprunt de 250 000 euros nécessaire au financement des travaux de voirie actuellement en cours de réalisation rue Neuve.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Aide aux étudiants 2021 : Depuis 2012, une aide en faveur des étudiants a été mise en place selon certains critères d'éligibilité et en contrepartie d'une participation à une action communale. 8 étudiants étaient éligibles et 2 d'entre eux ont déjà apporté leur contribution. Compte tenu du contexte sanitaire actuel et de l'impossibilité d'organiser des manifestations communales, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de proposer aux 6 étudiants restant d'accomplir un acte civique. Tous ont donné leur accord à la mission suivante : ramassage des papiers, détritus, verres et encombrants des parcs municipaux et déchargement dans les poubelles de la commune. Cet acte civique se déroulera dans la matinée du 27 mars prochain.

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : Concernant les actions à mener sur le territoire communal, la solarisation de 3 toitures (espace culturel, centre associatif et bâtiment La Poste) est actée. Commencement des travaux envisagé pour le début d'année 2022 et pour une durée de 3 ans.

COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE

Eclairage public : A l'occasion de la réalisation des travaux de voirie rue neuve, la mise en place de l'éclairage public Chemin des Dômes est actuellement à l'étude.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Le numéro 10 du magazine d'information de RLV vient de paraitre. Il a été envoyé à tous les habitants du territoire pour la dernière fois. En effet, dans le cadre de la limitation de l'impact écologique de l'impression, le magazine RLV ne sera plus distribué dans toutes les boites aux lettres des habitants du territoire.

Il sera diffusé sous son format papier habituel dans des points choisis (mairies, accueils de services publics) et aux habitants qui en ont fait la demande via le formulaire qui figure page 5 du dernier numéro.

Le magazine est consultable en ligne, sur le site www.rlv.eu.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 12 AVRIL 2021 A 18 h 30

Suivez l'actualité de la Commune :

- ***FACEBOOK :*** www.facebook.com/mairiechappes
- ***Application téléphone portable COMMAVILLE : téléchargement sur GOOGLE PLAY OU APPSTORE***
- **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL :**
  - **Par voie électronique, sur demande en Mairie**
  - **Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.**

FEVRIER| 2021 | NUMERO #1

CHAPPES VERS UNE ALIMENTATION DURABLE

COMMUNE DE Chappes

DANS CE NUMERO

Chappes : commune pilote pour une alimentation durable

Présentation du projet

Déroulement du premier diagnostic

1er février, première pesée…

Résultats du premier diagnostic

Des résultats encourageants !

Chappes vers une alimentation durable

La commune de Chappes s'est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et vers une alimentation durable. Le laboratoire TERANA nous accompagne dans ce projet depuis janvier 2021 et pour une durée d'un an.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi EGALIM et du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Elle vise à l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- Réduire le gaspillage alimentaire
- Réduire la production de déchets
- Informer les consommateurs
- Diversifier l'offre alimentaire
- Favoriser une alimentation durable, saine et locale
- Eduquer la jeunesse à l'alimentation

Les interventions de TERANA seront réalisées :

- A la cantine avant, pendant et après les repas
- En classe en concertation avec les enseignants et dans la continuité des objectifs pédagogiques de l'école
- Avec les familles au travers d'échanges et d'enquêtes ;
- Au niveau de la commune lors d'événements à programmer

Des points réguliers sur l'avancement du projet vous seront présentés par l'intermédiaire de ce bulletin d'information.

terana

Déroulement du premier diagnostic

Julien TESTU, notre référent du laboratoire TERANA, est arrivé à la cantine dès l'ouverture pour la réception des denrées. Il a accompagné notre cuinier, David BLANZAT, et son second, Gladis BATTIER, dans toutes les étapes de préparation du repas. Des pesées ont été réalisées durant ces phases.

Le repas, partagé avec le personnel , lui a permis de goûter le menu élaboré.

Il a ensuite observé le service, l'ambiance des salles de restauration, l'intérêt des enfants pour le repas servi.
Le menu du jour qui sera celui de référence pour chaque diagnostic était le suivant :

- Entrée : Salade de pommes de terre, tomates, chorizo et herbes aromatiques
- Plat : escalope de dinde accompagnée de carottes et navets glacés
- Fromage : Saint-Nectaire
- Dessert : Salade de fruits frais

Le diagnostic s'est terminé par la pesée des déchets alimentaires avec les enfants de la classe de CE2 de Mme BIONNIER. Les restes de l'ensemble des services ont été quantifiés.

Un retour « à chaud » a été fait à l'équipe de restauration (cuisine et service) et aux élus présents.

Résultats du premier diagnostic

Ce sont 161 élèves qui étaient présents le 1er février à la cantine pour partager ce repas.

<u>Résultats en chiffres :</u>

Gaspillage issu des assiettes :

- Gaspilllage total entrée : 802 g
- Gaspillage total viande : 1350 g
- Gaspillage total légumes : 2968 g
- Gaspillage total fromage : 52 g
- Gaspillage total dessert : 328 g
- Gaspillage total pain : 88 g

Gaspillage moyen par enfant (assiette et cuisine) : 54 g (moyenne nationale : 120 g)

Les déchets alimentaires le 1er février ont représenté 16 % de la quantité préparée. La moyenne nationale est de 30 %.

<u>Premiers constats :</u>

100 % frais
Des règles de vie en place, connues et partagées par les enfants : portions adaptées, possibilité d'être resservi,..
Perspectives : élargir ces résultats à l'ensemble des menus, améliorer encore le niveau de perte, valoriser le travail réalisé en cuisine,